

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1157

Rapport sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2023

Séance du Comité du **2 février 2023** sur convocation adressée aux membres le **27 janvier 2023**.

L'an deux mille-vingt-trois le **2 février 2023 à 15h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM, Brigitte PALAT
Messieurs Julien SAGE, Yves REVILLON,

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Philippe POUTHÉ

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 092-259200020-20230202-1157-DE

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la constitution du Syndicat Mixte entre le Département des Hauts-de-Seine et les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour le chauffage urbain de la Région de La Défense,

Vu les circulaires ministérielles des 25 Septembre, 2 Octobre 1974 et 3 Février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du syndicat révisés par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu le rapport ci-annexé contenant les orientations générales budgétaires relatives à l'exercice 2023,

DELIBERE :

ARTICLE 1er :

Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé, qui servira de cadre à l'élaboration du projet de budget primitif relatif à l'exercice 2023 et de la tenue d'un débat.

ARTICLE 2 :

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet-des-Hauts-de-Seine et publiée par voie d'affichage.

Délibération adoptée par

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **13 FEV. 2023**

Délibération affichée à GENERIA le :



Le Président
J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 092-259200020-20230202-1157-DE

QUESTION N°7

ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES AU PROJET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Comité, à l'intérieur d'un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice 2023.

Notre Syndicat doté d'une compétence unique exerce la totalité de celle-ci par l'intermédiaire de concessions de service public.

Les orientations budgétaires propres à notre établissement se bornent essentiellement aux dépenses de fonctionnement de la structure, les dépenses d'investissement étant réalisées par les trois délégataires (IDEX LA DEFENSE, SUC, ENERBIOISA).

L'année 2023 sera déterminante pour le développement du réseau de chaleur de GENERIA en particulier avec la mise en service de la chaudière AGROPELLETS.

La présente question vise à identifier les points clefs du rapport complet d'orientations budgétaires joint au dossier du Comité syndical du 2 février 2023.

Le contexte macro-économique du rapport d'orientations budgétaires 2023

Parmi ceux intéressant directement GENERIA, l'augmentation du prix des énergies qui connaît une hausse sans précédent depuis le début de l'année 2021.

Les impacts financiers de ces phénomènes sont particulièrement importants pour les acteurs du territoire. En 2022, les équipes de GENERIA et les concessionnaires, Idex La Défense en particulier, ont travaillé pour rechercher des solutions visant à préserver les usagers de ces hausses.

Ainsi, pour la période de chauffe 2022-2023, GENERIA a obtenu la mise en œuvre par la société IDEX la Défense d'une baisse tarifaire de 100 euros MWh HT pour les abonnés « logement » pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022. Cela représente au total un remboursement aux abonnés de 3,4 millions d'euros.

Une révision tarifaire, dans le cadre d'un avenant N°12 au contrat de concession, est proposée au comité syndical de GENERIA du 2 février 2023 pour poursuivre les efforts de diminution des tarifs afin de préserver les abonnés logement.

Par ailleurs, une partie des usagers a bénéficié du bouclier tarifaire.

Les résultats 2022 et les perspectives 2023

Le Syndicat mixte GENERIA a pour objet l'organisation et la gestion du service public de chauffage et de refroidissement urbain dans le périmètre des opérations d'intérêt national de La Défense, Seine-Arche et Nanterre- La Garenne-Colombes.

Le service repose sur 4 réseaux faisant l'objet de trois délégations de service public :

- Concession Idex La Défense - ILD : réseau de chaleur et de froid

- Concession SUC (Dalkia) : réseau de froid
- Concession ENERBIOSA (SEEM) : réseau de chaleur

Le budget de GENERIA est donc essentiellement composé de dépenses liées au contrôle des concessions, des impôts et taxes afférents aux biens immeubles concédés et des redevances reçues des trois délégataires.

La variation du fonds de roulement s'établit à 1 098 227,09 € portant le résultat global de clôture (cumulé) à 16 857 201,67 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 se sont élevées à 3 479 143,63 €. Les dépenses de gestion représentent 1 823 362,06 €. Les charges financières s'élèvent quant à elles à 103 007,29 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 1 481 873,81 € soit 43% des recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 15 617,90 €. Le remboursement de la dette s'élève à 438 929,29 €.

Les ressources propres couvrant les dépenses d'investissement, GENERIA n'a pas eu à emprunter.

Les tendances 2022 de maîtrise des dépenses seront reconduites en 2023. Le détail de ces orientations figure dans le rapport joint au dossier du Conseil syndical.

L'activité des concessions

ENERTHERM / Idex La Défense

En 2022, Idex La Défense a poursuivi les études et les travaux de verdissement. Le projet de modification des installations pour leur permettre de brûler de la biomasse solide à partir de co-produit de l'agriculture – l'agro pellet - a subi les effets de la crise. Les équipements commandés en mars n'étaient pas disponibles avant le mois de décembre. Le projet a donc été retardé mais un premier feu est programmé avant la fin de l'hiver 2022/23.

Pendant cette période, Idex La Défense a continué à instruire la demande de subvention auprès de la délégation régionale de l'ADEME et de la Région Ile-de-France au titre du Fonds chaleur. Le projet de Generia répond particulièrement en adéquation avec les nouveaux impératifs de management de l'énergie puisqu'il est parfaitement indépendant des problématiques liées aux hydrocarbures (fossiles) comme le gaz ou le pétrole.

La demande de subvention devrait être validée par le Conseil d'administration de l'ADEME qui se réunira le 15 mars 2023, témoignant de l'intérêt à la démarche innovante mise en œuvre.

Le transport de l'agro pellet se fera prioritairement par train. Un premier train devrait circuler et décharger les premières tonnes d'agro pellet courant du premier trimestre 2023.

Au début de l'hiver dernier, Idex La Défense a subi un incident sur sa Thermo-Frigo-Pompe (TFP) qui a obligé à une série de contrôles et de travaux sur cet équipement. Il a été remis en service dès le mois de février 2022 et l'ensemble de ces tubes ont été changés courant de l'été.

Depuis maintenant 3 saisons, IDEX La Défense produit de l'électricité avec la turbine à gaz mise en service en 2008. C'est aussi l'intérêt de Generia que de s'intéresser à toutes les énergies et en particulier l'électricité qui est sensible et dont nous avons tous vu les risques ces dernières semaines.

Enfin et compte tenu de la crise énergétique, Generia et IDEX La Défense ont choisi de reprendre les formules de tarification de la chaleur et du froid pour les adapter aux nouvelles conditions de marché et mieux refléter la réalité des évolutions. Cette baisse viendra compléter le bouclier tarifaire mis en place par les pouvoirs publics.

La SUC (société urbaine de chaleur)

Par l'avenant n°6, en date du 17 mars 2014, la SUC s'est engagée à réaliser un certain nombre de travaux afin d'augmenter les capacités de production des installations et ainsi faire face à l'augmentation des besoins en froid sur le périmètre de la concession.

Les travaux d'investissement prévus à l'avenant n°6 concernent les centrales Alsace et Gambetta et le prélèvement et la distribution d'eau de Seine.

Sur la période 2014-2019, 16 386 440 € d'investissements ont été réalisés sur les centrales Alsace (9 872 760 €) et Gambetta (6 513 680 €).

Des projets d'investissement ont été décalés en raison du report du projet Hermitage.

Sur la période 2020-2024, 15 378 643 € d'investissements sont envisagés sur les centrales Alsace (4 288 054 €) et Gambetta (2 067 947 €) ainsi que sur le prélèvement et la distribution d'eau de Seine (9 022 642 €) : 12 358 425 € sont prévus dans le cadre de l'avenant 6.

La SUC prévoit d'investir 3 020 218 € supplémentaires, sans demander d'avenant de prolongation de la durée de la concession ou d'augmentation des tarifs. En effet, ces investissements permettront d'augmenter l'efficacité des installations.

La pandémie du COVID 19 en 2020 et 2021 a entraîné quelques retards sur les travaux n'ayant néanmoins pas d'impact significatif sur la réalisation et le suivi du planning initial.

Sur l'exercice 2022, l'avancement des travaux d'investissements est le suivant :

- Création du réseau d'eau de Seine en DN 800 : Les travaux ont commencé à la fin du mois de juin. La fin prévisionnelle de la création du nouveau réseau est envisagée pour mars 2023.
- Augmentation de puissance du GF25B : Le démontage de l'ancien groupe froid de 5,5 MW a été initié à la fin de la saison estivale 2022. Le nouveau groupe froid d'une puissance de 8 MW a été livré et manutentionné sur site en décembre. La mise en service du GF25B est programmée en juin 2023.
- Rénovation de la centrale Gambetta : La dernière phase de la rénovation de la centrale Gambetta a commencé en juin 2022. Les groupes froid et bacs à glace ont été livrés entre juillet et septembre 2022. La mise en service de cette dernière phase est prévue en février 2023.

Les travaux de remplacement du groupe froid GF25B et de la phase 2 de la centrale Gambetta verront leur achèvement au cours de l'année 2023.

Les travaux de création du nouveau réseau d'eau de Seine en DN 800 auront un avancement à hauteur de 95% en fin d'année 2023, il restera à réaliser le raccordement à la

station de pompage N°1 et la fin des travaux des stations de pompage au cours de l'année 2024.

Le remplacement du poste électrique de la SUC interviendra en 2024 et en 2025.

Compte tenu de l'importante hausse des coûts d'achat d'électricité annoncée sur l'année 2023, la tarification R1 du MWh de froid va être fortement impactée avec un prix de vente en augmentation de 120% par rapport à 2022 selon les dernières estimations.

ENERBIOSA

Les évènements marquants en 2022 sont les suivants :

- Fin Janvier 2022 : intervention de ramonage réalisée sur la chaudière biomasse.
- Février 2022 : travaux sur la chaudière biomasse, remplacement de 2 paires de voûtes, ramonage, pose de bouchons sur les buses d'air secondaire de l'échangeur. Reprise des réglages par la société WEISS.
- Le 10 Mai 2022 : arrêt du chauffage. Mise en vidange du silo de stockage bois pour l'arrêt de la chaudière biomasse (vide le 29 mai 2022). Passage de la chaufferie en mode été avec le fonctionnement des chaudières gaz.
- Juin 2022 : ramonage d'intersaison de la chaudière biomasse. Contrôle à froid réalisé par la société WEISS.
- Fin juillet : grosse maintenance à froid réalisée par la société WEISS et IDEX, suite au contrôle à froid.
- Septembre 2022 : finalisation de la grosse maintenance à froid réalisée par la société STCB. Remplacement d'une entretoise sur la chaudière biomasse par WEISS dans le cadre de la garantie.
- Le 7 novembre 2022 : mise en service de la chaudière biomasse et reprise de la saison de chauffe 2022/23.
- Fin novembre : ramonage (IDEX) et réglage de combustion (WEISS).

Les perspectives 2023 sont les suivantes ;

- En 2022 a été lancé le renouvellement de la GTC. Elle est réalisée à 25% (Retard lié à l'inertie de l'approvisionnement des matériels électroniques). Cette opération sera finalisée en 2023.
- Mise en place de turbulateurs dans l'échangeur de la chaudière bois. Le but étant d'augmenter le temps d'échange entre les fumées et l'eau dans l'échangeur de la chaudière en ralentissant les vitesses des fumées.
- Réflexions sur l'abaissement du seuil minimum technique de la chaudière qui est actuellement de 420 kW, sans risque pour l'équipement afin de gagner en ENR sur les débuts et fins de saison de chauffe.

Telles sont les grandes orientations qui pourraient présider, pour l'essentiel, à l'élaboration du budget 2023.

Il vous est proposé d'en débattre.